

Découvrir la commune autrement....

Pour découvrir la commune en s'amusant, un jeu, le lupicaching vous propose de retrouver, à pied ou à vélo, 5 lieux de prises de vue du château d'eau de Rouilly-Saint Loup.

A chaque endroit est cachée une lettre. Les 5 réunies vous permettront de retrouver un mot ayant un rapport avec Rouilly.

Pour en savoir plus www.rouilly-saint-loup.fr



Travaux estivaux

Le beau temps arrivant, vous allez assurer l'entretien de votre propriété par des activités quelquefois bruyantes ou polluantes. Afin d'assurer le bien-être de chacun, quelques règles élémentaires doivent être respectées :

Les activités bruyantes ne sont autorisées que les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 ainsi que les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. **Les tontes de gazon sont strictement interdites les dimanches et jours fériés.**



Tout brûlage à l'air libre est interdit de manière permanente et en tout lieu. Cette interdiction touche aussi bien les particuliers que les professionnels et concerne notamment le bois, les déchets verts de jardins, vergers et potagers, les résidus de la taille des haies et des arbres (arrêté préfectoral n°07-3065 article 2).

Pour recevoir vos déchets, **vos déchetteries sont ouvertes 7 jours sur 7**. Vous pouvez également composter vos déchets verts.

Plan Canicule 2014

Comme chaque année le ministère de la santé a défini les actions de prévention et de la gestion de la canicule, afin de réduire les effets sanitaires d'une éventuelle vague de chaleur qui frapperait la France. Ce plan canicule s'appuie notamment **sur le repérage individuel des personnes à risque, grâce au registre des personnes fragiles ou isolées tenu par les communes.**

Si vous vous sentez concerné ou si une personne de votre entourage se trouve dans ce cas (après vous êtes assuré de son accord), veuillez prendre contact avec le secrétariat de la mairie. Bien entendu, les renseignements recueillis sont strictement confidentiels.

Votre adresse email

Vous souhaitez être informé en temps et en heure des actualités de votre commune, recevoir le compte-rendu du dernier conseil municipal..., et ainsi faire un geste pour l'environnement en économisant le papier ? Merci d'envoyer le message suivant à mairierouillysaintloup@wanadoo.fr : *Je souhaite recevoir les communications de la mairie à l'adresse.....*

La commune s'engage à ne pas divulguer votre adresse mail.

Rouilly-Saint-Loup'



Infos

Mai 2014

Arrivée d'un nouvel agent communal



A compter du 26 mai 2014, Victor GELE, 20 ans travaille à mi-temps pour notre commune et à mi-temps pour la commune de Ruvigny. A Rouilly-Saint-Loup, il aura pour mission principale l'entretien des bâtiments et de la voirie. Le recrutement s'est fait en lien avec Pôle Emploi et la mission locale de Troyes dans le cadre d'un emploi d'avenir.

Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

A noter sur votre agenda

Absence estivale ou petit défaut de surveillance, les cambrioleurs sont toujours à l'affût. Quelques gestes simples ou mesures préventives peuvent vous permettre d'éviter bien des désagréments. Pour les connaître, une réunion d'information avec le concours de la gendarmerie nationale aura lieu pour les habitants de Clérey, Rouilly-Saint-Loup et Verrières :

Mercredi 11 juin 2014 à 18h30 salle polyvalente de Verrières.

Fête Nationale du 14 juillet

Journée importante dans la vie du village, la fête nationale du 14 juillet est l'occasion de rassembler petits et grands pour un moment convivial et faire ainsi meilleure connaissance entre lupirulliens.



Cette année, la commission des fêtes a décidé de proposer des petits changements dans l'organisation de cette manifestation.

Il a été retenu, suite à la demande de nombreux habitants, de proposer un repas «**payant mais à petit prix**» le midi. Vous recevrez de plus amples informations ainsi que les modalités d'inscription début juillet.

Nous vous remercions par avance et **comptons sur votre présence !**

Travaux à l'Etang de la Potence

Comme il a été dit dans le précédent bulletin d'information, les sapeurs pompiers aménagent actuellement un point d'aspiration pour pouvoir prendre de l'eau en toute sécurité dans l'étang de la Potence.

L'endroit sera sécurisé par une clôture au niveau de l'escalier et des panneaux indicateurs posés, interdisant ainsi l'accès et notifiant le danger notamment pour les enfants sans surveillance.



Jardin du souvenir

Un columbarium a été mis en place dans le cimetière, accompagné d'un jardin du souvenir.

Pour les modalités pratiques (tarifs,..), vous pouvez vous renseigner au secrétariat.



Merci à tous les pompiers qui donnent de leur temps bénévolement pour réaliser ces travaux. Bien qu'il souhaite garder l'anonymat, **merci aussi au généreux donateur de l'escalier et de la rampe !**

Fleurissement

Comme vous avez pu le constater, de nouvelles plantations ornent les 21 bacs et les différents massifs de notre commune.

Nous espérons qu'aucun vol ne sera à déplorer cette année...



Stockage de matériel communal rue des Clausets



Pour les besoins de la commune et des pompiers, des matériaux (gravillons, concassé...) ont été stockés à côté des terrains de tennis. Il s'agit là de réserves communales qui ne peuvent être utilisées par les habitants quel que soit le motif.

Merci de votre compréhension !

Cérémonie du 8 mai

Comme le veut la tradition, Jean-Marie CASTEX, maire de notre commune a lu le message de M. Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants.

L'assistance, très nombreuse cette année, est venue rendre hommage à M. Lafontaine Henri et M. Ulsas Emile, nos deux soldats morts pour la France au cours de la seconde guerre mondiale.



Abattage des arbres autour de l'Eglise

Le conseil municipal avait décidé, fin 2013, de faire abattre cinq arbres qui entouraient notre église. En effet, ces derniers devenaient menaçants aussi bien pour les lignes électriques, l'église que pour l'habitation adjacente.



Ce fut chose faite en avril par le nouveau prestataire de service qui gère les espaces verts de la commune « Le Jardin de A à Z ».

Après le dépôt de gerbe et une minute de silence, tout le monde s'est rendu à la salle des fêtes pour le pot de l'amitié.

